



**La Directrice Générale de l'Agence régionale de Santé Rhône-Alpes
Le Président du Conseil départemental de l'Isère**

Arrêté ARS n° 2015-4704

Arrêté Département Isère n° 2015-8703

Modifiant l'arrêté ARS n° 2014-3446 CG38 n° 2014-8161 du 10 octobre 2014

Désignation des membres permanents de la commission de sélection des appels à projets, conjointe ARS et Département de l'Isère, dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements et services médico-sociaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, L.313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projets, L.313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, modifiée par la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation pour la création, l'extension, la transformation d'établissements et services médico-sociaux ;

Vu le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation prévue à l'article L 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juillet 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté ARS n° 2014-3446, CG38 n° 2014-8161 du 10 octobre 2014 fixant la composition de la commission de sélection conjointe des dossiers d'appels à projets médico-sociaux, ARS Rhône-Alpes et Département de l'Isère (membres permanents) ;

Considérant la nécessité de remplacer les membres du Conseil général de l'Isère par des membres de la nouvelle assemblée départementale, au sein de la commission de sélection ;

Considérant qu'il convient de nommer un suppléant de la déléguée départementale de l'Isère, de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ;

Considérant qu'il convient de remplacer un représentant des gestionnaires (Fédération Hospitalière de France) ;

Sur proposition de la Directrice adjointe du handicap et du grand âge, de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes et du Directeur général des services départementaux de l'Isère ;

Arrêtent

Article 1er : L'article 2 et l'article 3 de l'arrêté ARS n° 2014-3446 / CG38 2014-8161 du 10 octobre 2014 fixant la composition de la commission de sélection conjointe des dossiers d'appels à projets médico-sociaux, auprès de l'ARS Rhône-Alpes et du Département de l'Isère, (membres permanents), sont modifiés.

Article 2 : Les membres permanents **à voix délibérative** sont les suivants :

Représentants du Département de l'Isère

- Le **Président du Conseil départemental**, ou sa représentante, Mme **Laura Bonnefoy**, titulaire, **co-présidente** de la commission ;
- Mme **Frédérique Puissat**, Vice-présidente du Conseil départemental, chargée de la famille, de l'enfance et de la santé, **titulaire** ;
- Mme Claire Debost, Présidente de la commission « social », suppléante ;
- M. **Pierre Gimel**, Vice-président du Conseil départemental, chargé des finances et des ressources humaines, **titulaire** ;
- M. Raymond Feyssaguet, Président de la commission « finances », suppléant ;

Représentants de l'Agence Régionale de la Santé

- La **Directrice générale**, ou son représentant, la **déléguée départementale de l'Isère**, **co-présidente** de la commission, **titulaire** ;
- M. Jean-François Jacquemet, délégué départemental adjoint de l'Isère, suppléant ;
- Mme **Catherine GINI** Responsable du pôle « organisation et efficience de l'offre », de la direction du handicap et du grand âge, siège de l'ARS, **titulaire** ;
- Mme Catherine Maurize, Responsable de la mission « qualité » de la direction du handicap et du grand âge, siège de l'ARS, suppléante ;
- Mme **Nelly Le Brun**, Responsable du pôle « allocation de ressources, contractualisation » de la direction du handicap et du grand âge, siège de l'ARS, **titulaire** ;
- Mme Christelle Sanitas, Inspectrice principale, adjointe à la responsable du pôle « allocation de ressources, contractualisation » de la direction du handicap et du grand âge, siège de l'ARS, suppléante ;

Représentants des usagers

*Trois représentants des usagers – et leur suppléant – personnes âgées,
sur proposition du comité départemental des retraités et des personnes âgées de l'Isère :*

- M. **Jean-Paul Boeningen**, Fédération nationale des associations des retraités (FNAR), **titulaire** ;

- M. Joël Choisy, Union syndicale des retraités (CGT), suppléant ;
- M. **Roger Meunier**, Union française des retraités (UFR), **titulaire** ;
M. Lucien Piolat, Association « Alertes », suppléant ;
- M. **Maxence Girard**, Union départementale interprofessionnelle des retraités de l'Isère (CFDT), **titulaire** ;
- M. Henri Zancanaro, Union nationale des syndicats autonomes, suppléant ;

*Trois représentants des usagers – et leur suppléant – personnes handicapées,
sur proposition du conseil départemental consultatif des personnes handicapées de l'Isère :*

- Mme **Nelly Maroni**, Présidente de l'Office départemental des personnes handicapées de l'Isère (ODPHI), **titulaire** ;
- Mme Agnès Eyraud, Administratrice de Sésame Autisme Rhône-Alpes (SARA), suppléante ;
- Mme **Florence Lombard**, Secrétaire générale, Association familiale de l'Isère pour enfants et adultes handicapés intellectuels, (AFIPAEIM), **titulaire** ;
- Mme Rose Marie Cuevas, Délégation de l'Isère de l'Association des Paralysés de France, suppléante ;
- Mme **Marie-Jeanne Richard**, Présidente de la délégation de l'Isère de l'Union Nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), **titulaire** ;
Mme Jacqueline Malot, Vice-présidente de l'Association départementale des infirmes moteurs cérébraux et polyhandicapés (ADIMCP), suppléante.

Article 3 : les membres permanents à **voix consultative** sont les suivants :

Au titre de la représentation des personnes morales gestionnaires :

- Mme **Agnès Griffon**, Directrice du site de Saint Geoire en Valdaine –Centre hospitalier de Voiron- (FHF), **titulaire** ;
- Mme Francette Gomes da Silva, Directrice de l'EHPAD « L'Isle aux Fleurs » à l'Isle d'Abeau (SYNERPA), suppléante ;
- Mme **Florence Descours**, Conseillère technique, Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS), **titulaire** ;
- Mme Elisette Prades, Directrice Foyers Nord Isère AFIPAEIM, Fédération Nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées (FEGAPEI), suppléante.

Article 4 : Les autres dispositions de l'arrêté ARS n° 2014-3446 et CG38 n° 2014-8161 du 10 octobre 2014 sont inchangées.

Article 5 : Dans les deux mois suivant sa notification pour les personnes auxquelles il est notifié, et sa publication pour les autres personnes, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes et le Président du Conseil départemental de l'Isère, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

Article 6 : La Directrice adjointe du handicap et du grand âge, de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes et le Directeur général des services départementaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes, et du département de l'Isère.

Fait à Lyon, le 20 novembre 2015

La Directrice Générale
de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes
Par délégation
La Directrice du handicap et du grand âge

Marie-Hélène LECENNE

Le Président
du Conseil départemental de l'Isère

Jean-Pierre BARBIER